



Reprise sarl et cessions de parts sociales

Par **roger 75**, le **14/09/2011** à **21:42**

Bonjour,
Ma question est simple:
Je suis en cours de réflexion pour acquérir et reprendre une SARL (la cible est déjà trouvée).
Dans le prix de cession, le capital doit il être inclut?
De plus lors de la modification des statuts et la cession des parts, le prix par parts doit être calculé en fonction du montant du capital ou du prix de vente?
Merci Roger

Par **Michel**, le **15/09/2011** à **14:45**

Bonjour
Quand vous achetez les parts d'une SARL, vous achetez les actifs, éventuellement les passifs mais également la situation nette donc le capital.
Il n'y a pas de rectificatif du capital dans un achat mais simplement un transfert des parts sociales.
Salutations
Michel